

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 13 (1868)
Heft: 7

Artikel: À propos du nouvel armement
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347443>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

distinguera les différents corps. Le Département militaire est chargé de faire à ce sujet des propositions.

Tel est le résumé des décisions prises hier; il est à désirer qu'elles soient favorablement accueillies pour qu'on en finisse une fois avec cette question d'habillement.

P. S. Ensuite de plaintes nombreuses adressées au Conseil fédéral, particulièrement d'officiers bâlois et de membres de la grande commission militaire, le Conseil fédéral est revenu de sa décision et aurait adopté les insignes américains précédemment proposés. La question du chapeau reste toujours en suspens.



A PROPOS DU NOUVEL ARMEMENT.

La question de la transformation actuelle de nos fusils et de l'achat de nouveaux fusils se chargeant par la culasse a donné lieu à une intéressante délibération dans le sein du Grand Conseil du canton de Vaud, dont nous croyons devoir donner la substance à nos lecteurs.

Dans la séance du 11 février 1868, M. le président annonce que conformément à l'art. 80 du règlement, M. le lieutenant-colonel fédéral Aymon de Gingins est admis à déposer dans la séance du lendemain une interpellation relative à l'armement de nos troupes.

Dans la séance du 12 février, après la votation de deux objets à l'ordre du jour, M. de Gingins a la parole et s'exprime en ces termes :

« J'ai eu l'honneur de déposer hier sur le bureau l'interpellation suivante :

1^o Quel est dans le moment actuel l'armement des milices vaudoises ?

2^o A quel point d'avancement en est la fabrication et l'approvisionnement des nouvelles armes se chargeant par la culasse ?

Quand et comment nos milices en seront-elles pourvues ?

3^o Quelles mesures sont prises pour assurer le prompt et bon armement des milices, dans le cas où une mise sur pied instantanée deviendrait nécessaire ?

Ma demande est assez claire; vous comprenez où elle s'adresse. Aussi, je n'entrerai pas dans d'autres détails en ce moment, à moins que le Grand Conseil ne veuille pas que je le fasse immédiatement. »

M. le conseiller d'Etat *Delarageaz*, directeur du Département mi-

litaire. « Je pourrai répondre de suite à l'interpellation de M. de Gingins si le Grand Conseil le juge à propos. »

M. le *Président* rappelle l'article du règlement qui exige que M. de Gingins développe son interpellation, si elle est appuyée.

Cette interpellation étant appuyée, la parole est donnée à M. de Gingins.

M. *de Gingins*. « Je suis prêt à donner à mon interpellation les développements qu'elle exige, quoique je regrette un peu la hâte que le Conseil d'Etat paraît vouloir mettre à y répondre. La question a de l'importance ; il est à désirer que le Conseil d'Etat y réponde d'une manière complète et je ne doute pas qu'il n'y apporte la plus grande franchise. Il est des questions qui sont dans l'air, qu'il n'est pas possible ni permis de mettre sous le boisseau ; celle que soulève mon interpellation est du nombre, et c'est pourquoi j'aurais préféré que le Conseil d'Etat se donnât un peu de temps avant que d'y répondre.

Avant de développer les motifs qui m'ont engagé à présenter cette interpellation, je dois adresser une prière au Conseil d'Etat, celle de ne voir dans ma demande quoi que ce soit de désobligeant ou qui puisse ressembler à une critique ou à un blâme envers lui. Vis-à-vis du Grand Conseil, mon interpellation n'est qu'un acte de juste déférence, car j'estime que cette autorité doit être nantie des questions de ce genre et qu'il convient qu'elles y soient discutées ouvertement et à la face du pays.

Au point de vue de la politique générale, la position de notre pays est celle d'un Etat neutre qui veut au besoin pouvoir se défendre ; aussi vivons-nous sous un régime de neutralité armée. Cette position est depuis longtemps la nôtre ; mais surtout depuis 20 ans, époque de la nouvelle constitution fédérale, nous avons fait beaucoup de frais et pris des peines infinies pour organiser et former une grande et forte armée ; je ne crois pas exagérer en disant que depuis 1847 la Confédération, les cantons et les citoyens ont dépensé près de 500 millions dans ce but. Je ne les regrette point ; mais avons-nous dépensé ces 500 millions, excité l'esprit militaire dans nos populations pour nous trouver à un moment donné sans armes, c'est-à-dire sans armée ; pour être à la merci d'un voisin puissant qui voudrait faire à notre égard ce que le chat fait de la souris ?

Je veux dire toute la vérité et je prie le Conseil d'Etat de la dire à son tour en entier, sans se laisser arrêter par un esprit de réserve diplomatique qui ne serait pas de saison.

S'il y a un pays en Europe qui doive être prêt à toute heure, c'est le nôtre. Sa position géographique, ses conditions politiques l'y obligent. Quand nos grands voisins trouveront à propos de se prendre

aux cheveux, ils ne nous consulteront pas ; ils ne viendront pas nous dire : êtes-vous prêts ? Faut-il attendre quelques jours de plus ?

Entr'elles ces grandes puissances ne se feront la guerre qu'au moment qu'elles trouveront opportun. Cela se comprend et nous ne pourrions trouver mauvais qu'elles ne nous consultent pas. Mon premier motif est donc que la Suisse doit être toujours prête à faire face aux éventualités de guerre.

Sans avoir de documents entre les mains, je crois savoir que nous n'avons en ce moment ni les moyens, ni les ressources qui seraient nécessaires en pareil cas. Faut-il attendre que le danger soit à nos portes pour dire ces choses-là ? Non, messieurs, elles doivent se dire à temps et non pas à l'instant du danger. Il ne faut pas qu'au moment où le pays devrait faire appel au courage, au dévouement de ses enfants, on soit obligé de leur dire que dans les circonstances où nous nous trouvons il convient de ne pas faire les méchants. Il faut donc selon moi aviser de suite, faire des démarches pressantes auprès des autorités compétentes pour qu'elles portent remède au mal et pour qu'elles ne s'occupent pas trop exclusivement de questions futiles et secondaires. Je dois dire, messieurs, que c'est avec un sentiment d'humiliation que j'ai vu le Conseil fédéral et les Chambres fédérales elles-mêmes s'occuper de casques-à-mêche, quand il eût fallu s'occuper de fusils et d'armement. Je suis persuadé que ce sentiment est partagé par un grand nombre d'entre vous ; mais fussé-je seul de cet avis, je le proclamerais à la face du pays.

Pourquoi la Suisse qui a paru, dès le mois de juillet 1866, un mois après la bataille de Sadowa, s'occuper du nouvel armement, qui ne trouvait pas assez bon le fusil à aiguille, le fusil se chargeant par la culasse, et qui voulait un fusil à répétition, qui prenait un arrêté dans ce sens, pourquoi, dis-je, la Suisse elle-même est-elle moins avancée qu'alors ? Je dis intentionnellement moins avancée, car alors nous avions un armement et de l'ordre dans l'armée ; aujourd'hui, nous n'avons pas d'armes et nous ne voyons dans l'armée que confusion et désordre, et je ne voudrais pas, messieurs, que cela allât jusqu'au découragement. Je dis cela avec franchise, parce que nous sommes gens à envisager la vérité en face.

Je le répète, pourquoi ne sommes-nous pas armés ? Parce que des personnes, peu nombreuses, il est vrai, mais qui ont, grâce à notre patronage, grâce à leurs coteries, le pouvoir de faire prévaloir leurs idées, ont exercé sur l'administration supérieure une influence pernicieuse. On a voulu, à l'occasion du nouvel armement, persister dans ces idées qui, à propos de gros et de petit calibre, ont déjà eu tant de retentissement dans l'état-major fédéral et amené la démission de

plusieurs colonels fédéraux. Si nous n'avons pas d'armes aujourd'hui, c'est parce qu'avec le fusil de petit calibre il faut allonger la cartouche et par conséquent agrandir l'ouverture de la culasse. Or, il résulte de ce seul fait que le système Winchester et tous les systèmes à chargement par la culasse, faciles à appliquer aux fusils de gros calibre, sont impossibles ou très-difficiles avec le petit. Jusqu'à présent, messieurs, on a tout sacrifié à cette toccade de petit calibre ; je demande qu'on ne lui sacrifie pas notre armée.

J'espère que le Conseil d'Etat ne prendra pas en mauvaise part ce que je viens de dire ; il n'y a là quoi que ce soit, je le répète, qui puisse ressembler à un blâme envers lui. Je désire qu'il prenne tout le temps nécessaire pour répondre, et surtout qu'il nous dise les mesures prises, pour le cas où il y aurait lieu à une mise sur pied de l'armée fédérale, afin de rendre des fusils et de bons fusils à nos soldats. Je ne doute pas qu'il n'ait pris ses mesures à cet égard. Je serais prêt à me déclarer satisfait s'il nous en donnait l'assurance formelle, même en déclarant ne pouvoir entrer dans les détails. Mais, en ce cas, il serait désirable que cette assurance fût donnée avec une certaine solennité, afin qu'on pût, au besoin, la rappeler plus tard. J'espère que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat avisent, si cela est nécessaire, à porter jusqu'à Berne l'affaire si grave qui nous accuepe. »

L'interpellation de M. de Gingins est admise.

M. Delagareaz, conseiller d'Etat. « Le Conseil d'Etat est en mesure de pouvoir donner immédiatement au Grand Conseil les explications demandées par la motion de M. de Gingins.

La transformation de nos armes en armes se chargeant par la culasse a nécessairement dû entraîner le désarmement de la troupe ; mais je puis déclarer que s'il fallait, aujourd'hui, mettre nos six bataillons d'élite sur pied, nous pourrions les armer avec les fusils qui sont actuellement en magasin dans l'espace de 10 ou 12 jours.

Quant à la transformation elle-même, nous avons 3240 armes en travail (sur ce nombre 1800 fusils Prélaz-Burnand, dont 1200 sont, dit-on, transformés), 600 contrôlés et attendent l'épreuve du tir et qui pourraient nous être renvoyés si l'on avait eu, pour les expériences, des munitions en quantité suffisante ; mais il s'est trouvé que la balle ancienne ne pouvait convenir au chargement par la culasse, on a dû prendre une autre balle, plus grosse. Cette augmentation du volume de la balle a donné des résultats excellents et le tir est aussi juste avec le fusil Prélaz-Burnand qu'avec les armes de petit calibre. J'ajouterai que nos fusils sont fort bien confectionnés (bien des cantons n'en peuvent dire autant), ce qui fait que toutes nos armes pourront

être transformées ; voilà ce que je crois devoir dire afin de rassurer ceux qui ne voient qu'avec crainte le désarmement actuel de la troupe.

Dans une conférence tenue à Berne dernièrement, M. le chef du département militaire fédéral a donné l'assurance que, pour le mois de juin, la plus grande partie de l'élite suisse serait munie de nouvelles armes. Je désire vivement que cette promesse se réalise ; mais l'avenir ne nous appartient pas ; il est impossible de prévoir toutes les chances, aussi le Conseil d'Etat ne peut donner aucune garantie formelle quant à l'époque fixe du réarmement de la troupe.

Le canton de Vaud a eu l'idée de transformer ses armes dans ses ateliers, mais on a reconnu qu'il fallait mieux confier cette opération aux grandes fabriques, qui, étant munies d'un excellent outillage et pouvant transformer les armes avec la plus grande exactitude, sont ainsi mieux placées que nous pour faire ce travail. Quant au système de chargement, nous avons adopté la cartouche métallique ; d'autres, les Français, par exemple, chargent leur Chassepot avec une cartouche à enveloppe de papier ; qui a raison ? je ne sais, c'est une expérience qui se fera sur les champs de bataille. Lorsque j'entends dire dans les journaux que telle puissance est déjà armée du nouveau fusil, que la France en a déjà 600,000, je doute fort de tout cela. Chaque nation veut avoir la prétention d'être armée, et au fond elles ne sont pas plus avancées les unes que les autres dans leur armement. On reproche à l'autorité fédérale d'avoir négligé le nouvel armement. Je ne puis partager cette pensée. Elle a ouvert un concours portant une prime de 20,000 fr. pour un fusil nouveau à chargement par la culasse longtemps avant Sadowa ; bien plus, en dehors de la transformation et de notre nouveau fusil, elle a fait acheter 15,000 fusils Peabody en Amérique, en prévision d'une guerre générale. — Je déclare que je n'aurais point donné mon assentiment à cette acquisition sans ce prétexte, car ces fusils seront prochainement placés au rebut. On parle en effet de guerre prochaine, et depuis Sadowa, il est de coutume de croire que l'avenir nous en réserve une grande de peuple à peuple, un grand conflit entre la France et l'Allemagne, où nous pourrions être englobés. Je crois peu à cette grande lutte dont on nous menace depuis bientôt 10 ans.

Voilà ce que j'avais à répondre à l'interpellation de l'honorable député de La Sarraz. L'assemblée distinguera fort bien, j'en suis sûr, ce qui dans ces explications doit appartenir au Conseil d'Etat de ce qui est l'opinion du chef du département militaire. J'ajouterais, en terminant, qu'en ce qui concerne notre artillerie, nous sommes fort bien armés. Si donc les circonstances l'exigeaient, toute l'infanterie et l'artillerie pourraient être armées. »

M. de Gingins. « Je suis étonné de voir M. le chef du département militaire mettre une si grande hâte à répondre à mon interpellation. M. Delarageaz a été si pressé qu'il a, si je ne me trompe, pris la parole sans la demander à M. le Président. En général, je m'applique à comprendre les choses bien, et d'après ce que M. Delarageaz m'avait dit quand je lui ai fait part de mon projet de présenter une interpellation, j'avais compris que le Conseil d'Etat ne répondrait pas immédiatement. Mais il paraît que les choses ont changé : hier on n'était pas pressé, aujourd'hui on l'est ; cette promptitude dans la réponse serait-elle peut-être un moyen de combattre l'interpellation que j'ai eu l'honneur de présenter ? — J'ai écouté avec intérêt les explications de M. Delarageaz, et je doute qu'elles soient de nature à calmer les inquiétudes du pays. Je sais fort bien que je passe pour difficile, souvent seul de mon avis, mais je n'ai pas été satisfait des explications que je viens d'entendre. Le silence est d'or, a-t-on dit ; eh bien, moi, je n'ai pas tout dit en développant mon interpellation : j'ai gardé beaucoup de choses que je me réserve de dire lorsque le moment sera venu. J'ai l'honneur de proposer la résolution suivante :

« Le Grand Conseil prend acte des explications fournies par le « Conseil d'Etat et l'invite à faire connaître au Conseil fédéral l'in- « quiétude avec laquelle le canton de Vaud voit les retards que subit « le nouvel armement des milices, en même temps que le vœu du « canton de voir l'autorité fédérale s'occuper plus activement de cette « importante et grave affaire. »

M. Delarageaz, conseiller d'Etat. « M. de Gingins m'a prévenu qu'il déposerait une interpellation ; mais je puis lui assurer que je n'ai vu dans cette démarche aucun but hostile, aucune aigreur contre l'administration. J'ai répondu à M. de Gingins que, pour répondre à son interpellation, il me fallait recueillir des renseignements, grouper des chiffres, ce qui prendrait un certain temps. Je me trouve aujourd'hui en mesure de pouvoir répondre, et je l'ai fait, afin de ne pas laisser le pays sous l'impression de l'interpellation. En agissant ainsi, j'ai cru être agréable à M. de Gingins, qui serait dans une profonde erreur s'il croyait que nous avons l'intention d'étouffer la discussion. »

La résolution proposée par M. de Gingins sera développée demain.

Dans la séance du 13 février, après diverses réceptions, l'ordre du jour amène le développement de la motion présentée par M. de Gingins relativement à l'armement de la milice.

M. de Gingins. « Hier, après avoir entendu les explications données par M. le chef du département militaire, je me suis trouvé sous une

impression pénible, et depuis, après réflexion, j'ai senti que j'avais quelques torts. Si, après les paroles que j'ai prononcées, j'ai laissé l'assemblée sous cette même impression pénible, je retire, et de grand cœur, les paroles qui ont pu produire cet effet. Les explications données par M. Delarageaz ont été ce qu'elles pouvaient et devaient être. Je sais fort bien que le Conseil d'Etat n'est pas responsable des fautes qu'on a pu commettre à Berne, et j'ajoute que si, à Berne, on avait écouté les conseils des magistrats vaudois, on aurait commis moins d'erreurs. Mettant donc de côté la responsabilité du Conseil d'Etat, je viens demander au Grand Conseil de bien vouloir donner suite à la motion que j'ai eu l'honneur de présenter; cette motion est peut-être mal rédigée, cela n'a rien d'étonnant puisque je l'ai rédigée à la hâte et pendant que M. Delarageaz parlait. On pourrait proposer une rédaction meilleure; pour ce qui me concerne, je ne m'y oppose pas, car je ne mets dans cette affaire aucun amour-propre d'auteur. Je prie le Grand Conseil de bien vouloir renvoyer ma motion à une commission. »

Cette proposition est adoptée.

La motion est renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. Baud, commandant; Tissot, colonel d'artillerie; Tronchin, colonel fédéral; Mercanton, commandant; de Gingins, Aymon, lieutenant-colonel fédéral, qui aura à présenter son rapport dans une séance prochaine.

Dans la séance du 20 février, après des votations sur divers objets, l'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée de préviser sur la motion de M. de Gingins concernant l'armement des milices suisses.

M. Baud présente ce rapport. La commission unanime propose au Grand Conseil de se déclarer satisfait de la franchise et de l'empressement que le Conseil d'Etat a mis à donner les renseignements demandés. Mais, vu l'importance et l'urgence d'un bon armement de nos milices, le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à informer le Conseil fédéral de l'inquiétude qui règne à ce sujet dans le canton et à lui transmettre le vœu que l'autorité fédérale mette la plus grande activité au nouvel armement.

La discussion est ouverte.

(*A suivre.*)

